



*Le Secrétaire général*  
[www.unsa.org](http://www.unsa.org)

Bagnolet, le 6 avril 2020

A l'attention de Monsieur Bruno Le Maire  
Ministre de l'Economie et des Finances

Envoi par mail

Réf : LE/CD/009-2020

*Objet : crise du Covid-19 - Europe*

Monsieur le Ministre,

La Commission européenne a présenté les 1<sup>er</sup> et 2 avril derniers un nouveau plan européen d'aide aux Etats membres, qui vient compléter les mesures financières et logistiques déjà prises pour faire face à la crise économique et sociale déclenchée par la pandémie de Covid-19.

Ce plan, qui prévoit notamment un nouveau dispositif baptisé SURE ayant pour objectif de prévenir les licenciements massifs engendrés par l'épidémie et les confinements et d'assurer les plans nationaux de soutien à l'économie et de maintien de l'emploi, sera présenté pour validation aux ministres des finances des Etats membres ce mardi 7 avril, puis au Conseil européen le 9 avril.

L'UNSA, aux côtés de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), salue l'annonce de ce nouveau mécanisme de solidarité financière qui incarne cette Europe sociale et solidaire à laquelle nous aspirons.

L'UNSA appelle le gouvernement français à soutenir ce nouveau plan, et notamment ce nouvel outil, que ce soit au niveau de l'Eurogroupe ou au prochain sommet européen, et à mettre rapidement à la disposition de la Commission européenne les garanties nécessaires pour rendre le programme opérationnel le plus rapidement possible.

Avec la CES, l'UNSA attend que les lignes directrices de ce mécanisme de réassurance chômage soient publiées au plus vite et qu'elles comprennent notamment les garanties suivantes :

- que tous les Etats membres mettent en œuvre des mesures de chômage partiel ou des mesures similaires pour prévenir le chômage ;
- que le mécanisme couvre tous les travailleurs (salariés, travailleurs atypiques, indépendants,...), tous les secteurs et toutes les entreprises de toutes tailles ;
- que les Etats membres veillent à ce que leurs financements au titre du chômage partiel soient conditionnés, notamment au maintien des emplois ;
- que les partenaires sociaux soient pleinement impliqués dans la conception et la mise en œuvre des programmes, aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise.



Affiliée à la Confédération Européenne des Syndicats (CES)

**Union Nationale  
des Syndicats autonomes**

21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex

**01 48 18 88 57 - [sg@unsa.org](mailto:sg@unsa.org)**

La crise sanitaire de Covid-19 qui entraîne un chômage (partiel) de masse dans tous les pays d'Europe accélère la proposition de la Commission européenne prévue pour la fin de l'année 2020 sur un mécanisme européen de réassurance chômage, dont les prémices vont être éprouvées à l'aune de cette crise, et dont il conviendra de définir les contours pour un système pérenne quoiqu'il en soit.

La crise financière de 2008, dont nous sortons à peine, suivie du choc systémique qui s'annonce nous rappelle, s'il en est besoin, la nécessité d'un instrument budgétaire central capable d'atténuer l'effet des "chocs externes sévères". Nous regrettons que ce dispositif, en discussion depuis plus de 10 ans, ne soit pas déjà opérationnel.

Dans cette Europe aujourd'hui confinée et après l'échec du sommet européen du 26 mars dernier, il est urgent de faire de cette nouvelle réunion de l'Eurogroupe et du prochain Sommet européen, une réussite à mettre au crédit de la solidarité européenne dont dépend l'avenir de l'Europe.

La gestion de cette crise passera également par le budget pluriannuel 2021-2027, dont les négociations vont reprendre et aboutir, nous l'espérons, à un réel budget à la hauteur des ambitions exprimées par Ursula von der Leyen dans son programme, correspondant au niveau d'investissement nécessaire pour répondre efficacement aux conséquences de la pandémie sur les économies.

Sachant pouvoir compter sur votre soutien à l'Europe, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma plus haute considération.

Laurent ESCURE  
Secrétaire Général de l'UNSA



*Copie :*

- Edouard Philippe, Premier ministre*
- Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères*
- Thierry Breton, commissaire européen*
- Amélie de Montchalin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des affaires européennes*
- Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères*